



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2614 Acquisition et installation d'équipements de télévision et de projection

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 19 novembre 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le 14 octobre 2024.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 19 novembre 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 14 octobre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-2661 Fourniture de produits PVC spécialisés en eaux

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 19 novembre 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés le 14 octobre 2024.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 19 novembre 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 14 octobre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

EST DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance du comité exécutif de la Ville de Laval qui aura lieu le mercredi 30 octobre 2024 à 9 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Laval, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, il sera discuté de la demande UC-2024-7 à l'effet d'autoriser, sur le lot 1 441 841 du cadastre du Québec, situé aux 960 et 962, boulevard Curé-Labelle, les usages conditionnels «Église, synagogue, mosquée et temple (6911)», «Centre communautaire ou de quartier (6997)» et «Autres lieux d'assemblée pour les loisirs (7219)» du groupe d'usages «Activité de rassemblement (P2)», sous réserve du respect des conditions suivantes :

- implanter en cour avant une clôture opaque d'une hauteur maximale d'un mètre, et ce, en bordure de la ligne latérale sud, entre l'alignement de façade avant du bâtiment visé et celui du bâtiment voisin au sud;
- aménager en cour arrière 2 bandes de végétation de 1,5 mètre de profondeur en bordure de la ligne latérale sud et de la ligne arrière (près de 65 mètres carrés de surface végétale au total);
- implanter dans ces bandes de végétation une haie dense ou une clôture opaque d'une hauteur maximale de 1,8 mètre;
- aménager en cour arrière un espace pour bacs roulants d'une superficie minimale de 6 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le comité exécutif lors de cette séance relativement à cette demande. Tout renseignement concernant cette demande d'usage conditionnel peut être obtenu à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 14 octobre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro CDU-1-8 modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'étendre les usages autorisés à l'extérieur du périmètre urbain pour des raisons de sécurité publique

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:

10 septembre 2024

Entrée en vigueur:

2 octobre 2024

xxxxxxxxxxxx

AVIS est de plus donné que ledit règlement est présentement en vigueur, qu'il est déposé au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de ce règlement peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
CE 14 octobre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



ERRATUM
AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES HABILES À VOTER
qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, qu'une erreur s'est glissée quant aux dates apparaissant à l'avis public du 7 octobre 2024 annonçant la tenue d'un registre pour les règlements suivants :

Règlement numéro L-12823 décrétant l'exécution de travaux de services municipaux sur la rue Cousteau entre le boulevard Sainte-Rose et la rue Séguin et décrétant un emprunt de 6 938 000 \$ à cette fin.

Règlement numéro L-13147 décrétant la construction du pavillon bois de l'Équerre et décrétant un emprunt de 11 666 000 \$ à cette fin.

Les dates auxquelles les personnes habiles à voter qui ont droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou, selon le cas, du secteur concerné, peuvent demander que lesdits règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire sont remplacées par les dates suivantes :

**de 9 à 19 heures
les 21, 22, 23, 24 et 25 octobre 2024**

La date à laquelle le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé est remplacée par le 29 octobre 2024, à 10 heures.

DONNÉ À LAVAL
Ce 14 octobre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le 30 octobre 2024 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval;

À cette séance il sera discuté des demandes de dérogation mineure suivantes :

- Pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 1 405 195 du cadastre du Québec, soit au 450, boulevard de la Concorde Ouest :
 - la construction de loggias qui se localisent à 0,28 mètre de la ligne avant secondaire de terrain, alors qu'une distance minimale de 0,6 mètre est prescrite;
 - la construction d'un toit qui se situe à la limite de la ligne avant secondaire de terrain, alors qu'une distance minimale de 0,6 mètre est prescrite par rapport à cette même ligne;
- Aménagement d'une porte en façade principale avant donnant accès à un logement additionnel pour un bâtiment existant sur le lot 2 063 232 du cadastre du Québec, soit au 553, rue Bisaillon;
- Agrandissement du bâtiment sur un étage au lieu de 2, et avec une marge latérale droite de 1,51 mètre au lieu de 3 mètres, pour un bâtiment existant sur le lot 1 403 342 du cadastre du Québec, soit au 313, rue Lulli.

DONNÉ À LAVAL
Ce 14 octobre 2024

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim